
Objet: **[PLASTIWEB] PIP : Décision du tribunal correctionnel de Marseille**
De: sncpre@wanadoo.fr
Date: Fri, 13 Dec 2013 14:48:48 +0100
À: [personne](#)
X-Mailer: MBM 8.3.3-FR



Chère Consœur, Cher Confrère,

Vous n'êtes pas sans savoir que le résultat du procès PIP a été rendu mardi dernier, condamnant ainsi Jean-Claude MAS et certains de ses collaborateurs à des peines de prison.

Nous venons de recevoir de la part du ministère public le résultat de notre plainte. Et je vous informe que nous avons été reconnu comme recevable dans la constitution de partie civile :

"Condamne solidairement Jean-Claude MAS, Claude COUTY, Hannelore FONT, Loïc GOSSART et Thierry BRINON à payer au SYNDICAT NATIONAL DE CHIRURGIE PLASTIQUE, DE RECONSTRUCTION ET ESTHÉTIQUE (SNCPRE) la somme de 1 € à titre de dommages et intérêts ;

Condamne solidairement Jean-Claude MAS, Claude COUTY, Hannelore FONT, Loïc GOSSART et Thierry BRINON à payer au SYNDICAT NATIONAL DE CHIRURGIE PLASTIQUE, DE RECONSTRUCTION ET ESTHÉTIQUE (SNCPRE) la somme de 1 000 € en application de l'article 475-1 du code de procédure pénale ;"

Ceci, bien sûr, ne clôture pas le dossier dans sa globalité, mais constitue une reconnaissance importante de notre statut en tant que victimes.

Bien Syndicalement.

Dr Bruno Alfandari
Président SNCPRE

PLASTIWEB by *SNCPRE*

Syndicat National de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique
26 Rue de Belfort
92400 COURBEVOIE
Tél : +33 (0)1 46 67 74 92
Fax : +33 (0)1 46 67 74 89
sncpre@wanadoo.fr
www.sncpre.org

ATTENTION: Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive des adhérents du Syndicat national de la chirurgie plastique reconstructrice et esthétique. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'émetteur et de détruire le message. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. L'émetteur décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, déformé, falsifié, infecté par un virus ou encore édité ou diffusé sans autorisation.